

# INSTALLATION D'UN ÎLOT DE TRI

## CONCEPT ET OBJECTIFS

De prime abord, le défi peut paraître simple. Ne suffit-il pas en effet d'ajouter une poubelle de tri aux poubelles tout-venant pour permettre aux citoyens de trier les déchets générés en dehors du domicile ? **L'expérience a pourtant démontré qu'une série d'étapes doivent impérativement être entreprises pour mener à bien l'installation d'îlots de tri au sein de la commune.**



## MODALITÉS PRATIQUES

### 1. Emplacements et infrastructures

Passer au tri dans l'espace public n'implique pas de dédoubler systématiquement toutes les poubelles présentes sur le territoire de la commune. Dans un premier temps, il convient de **définir les lieux les plus appropriés** pour mettre des îlots de tri en place sur base d'un **diagnostic minutieux du réseau de poubelles existant**. Il n'apparaît pas utile par exemple d'installer des poubelles de tri PMC dans des quartiers résidentiels, puisque les citoyens peuvent jeter leurs déchets chez eux dans leur propre sac PMC. A contrario, dans des quartiers commerçants ou des quartiers à forte concentration d'établissements de vente de produits 'on the go - à consommer en route', il est certainement intéressant d'y installer des poubelles de tri.

À cet égard, **il est recommandé aux communes**, en prémices au lancement du projet de tri, de réaliser un **plan d'aménagement poubelles** (voir fiche-action n°8). C'est-à-dire, un diagnostic de leur réseau de poubelles qui leur permettra, entre autres, de définir avec précision les lieux les plus propices à la mise en place d'îlots de tri. Grâce à l'expertise acquise lors de nombreux diagnostics menés à travers toute la Wallonie, Be WaPP se tient à la disposition des communes afin de les aider à définir les lieux propices au tri.

Une fois le nombre d'îlots défini, ainsi que leurs emplacements, il conviendra de **choisir l'infrastructure adéquate**, en d'autres mots, de choisir les bonnes poubelles tenant compte des **contraintes opérationnelles** et des **besoins des usagers**.

La terminologie '**îlot de tri**' est importante. En effet, il n'est pas pensable d'installer une poubelle de tri seule. Elle se doit d'être systématiquement accompagnée d'une poubelle 'tout-venant' pour garantir un réel tri. Il est également primordial d'installer des îlots de tri avec les deux poubelles l'une à côté de l'autre pour rendre les solutions de tri directement visibles. Installer des poubelles dos à dos comporte un risque de confusion quant aux choix proposés pour jeter les déchets (PMC/tout-venant). En effet, si la poubelle visible est celle des tout-venant, il n'est pas forcément intuitif d'imaginer que celle de l'autre côté soit destinée aux PMC.

La **capacité** des poubelles est également un **facteur à prendre en compte** lors de l'installation d'îlots de tri. Le choix dépendra du gisement potentiel et des fréquences de passage. En effet, une poubelle débordante amènera à jeter les déchets dans l'autre poubelle, peu importe que ce soit la poubelle correcte ou non pour

y jeter le déchet. Il conviendra également d'être attentif aux **ouvertures** proposées qui peuvent aussi distinguer une poubelle sélective d'une poubelle tout-venant. Enfin, un rappel des codes couleur est également un indicateur important de la nature des déchets qui peuvent y être glissés : gris/noir pour les ordures non recyclables, bleu pour les PMC et vert/blanc pour le verre.

Une réflexion interne à la commune doit également avoir lieu pour savoir si elle souhaite des sacs dans les poubelles ou non. Ce choix influencera la logistique de collecte des poubelles. Il est recommandé de travailler avec des sacs bleus en ce qui concerne la collecte des PMC.

## 2. Signalétique des poubelles

Les îlots de tri doivent être conçus également comme des **outils de communication**, mûrement pensés afin d'être efficaces, à savoir attirer l'attention des usagers et les inciter à trier correctement leurs déchets. D'un seul coup d'œil, l'usager doit être à même de **distinguer clairement** dans quelle poubelle jeter les PMC et dans quelle poubelle jeter les autres déchets. En plus des codes couleurs, les poubelles doivent donc être ornées d'une **signalétique, claire, visible, non équivoque et en phase avec les règles de tri** que le citoyen pratique chez lui, à la maison.

Il est recommandé d'utiliser une **communication positive et instructive** (ex. : ne pas écrire sur une poubelle 'Pas de PMC ici') car le citoyen risque de ne pas comprendre correctement la consigne. Les règles de tri doivent aussi être simples et rappelées sur les 2 types de poubelles. Il est important de privilégier le dessin/image au texte et, s'il fait usage de texte, de penser à une communication multilingue.

## 3. Logistique

La **vidange** des poubelles constitutives d'îlots de tri doit faire l'objet d'une grande **attention**. En effet, il en va de la **crédibilité de toute l'opération**. Dans le chef des citoyens, des raccourcis sont parfois vite faits. Ainsi, collecter les deux flux de déchets via un seul camion (même s'il est bi-compartmenté) peut laisser croire aux citoyens que tout est remélangé. Il faut donc agir avec le plus de discernement possible et inscrire le processus de vidange/collecte dans la suite logique de tout ce qui a été mis en place pour garantir une séparation effective des deux flux jusqu'à leur envoi vers leurs destinations respectives. La **collecte** peut elle aussi devenir un **outil de communication** si le camion qui l'opère est facilement identifiable, en tant que maillon du processus de recyclage.

L'intégralité de la chaîne logistique doit être verrouillée, depuis les personnes chargées de vider les poubelles jusqu'au partenaire opérationnel qui procède à la collecte des fractions et à leur envoi vers leurs destinations respectives. Il est important de s'assurer que les différentes fractions restent séparées tout au long de la chaîne et se retrouvent dans des conteneurs différenciés lors de leur stockage avant enlèvement par le collecteur spécialisé.

Il est conseillé aux communes de prendre contact avec leur opérateur de collecte (que ce soit l'intercommunale ou un opérateur privé) afin de clairement spécifier ce qu'elles attendent de lui (une adaptation du contrat qui les lie peut être nécessaire : adaptation de la fréquence de collectes, feedback quantitatif et qualitatif, etc.).

## ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS

La mise en place d'îlots de tri mobilise des moyens humains, techniques, logistiques et financiers pour :

- lancer des appels d'offre en vue de l'acquisition de matériel (conteneurs) ;
- concevoir des supports de sensibilisation adéquats (ex : panneaux, autocollants) ;
- rédiger des articles, des communiqués de presse, etc.

## AVANTAGES

Chaque maillon du processus joue un rôle décisif dans le succès de l'opération (choix des récipients de collecte, localisation des îlots, communication, logistique, etc.). Il ne faut en négliger aucun sous peine de faire échouer le projet.

La qualité du PMC collecté en rue sera bien souvent inférieure à celle du PMC collecté auprès des ménages. Il faut en tenir compte dans la chaîne logistique et peut-être prévoir une phase de sur-tri<sup>1</sup>. Fost Plus et Be WaPP sont des interlocuteurs prêts à aider les communes pour trouver les solutions les plus adéquates.

<sup>1</sup> Le sur-tri est une opération qui consiste à trier des déchets bruts ou ayant déjà subi un prétri afin d'en retirer la fraction recyclable qui pourra être envoyée dans une filière de tri/recyclage.